

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF			
COMPAGNIE					
UNITE		PROCES-VERBAL D'			
C.U :	PV N° 960 12002	** AUDITION **		Pièce	1
				Feuillet	1

ANALYSE & REFERENCES :

Objet : Audition de M. F T , témoin d'un phénomène aérospatial non identifié.
 Références : Soit-transmis sans n° du 23/09/02 BT en référence au procès-verbal 350102.

Nous soussignés, G R , Adjudant, Officier de police judiciaire,
 en résidence

Vu les articles 59 et 298 du Décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie
 Rapportons les opérations suivantes ;

PERSONNE CONCERNEE	
NOM & PRENOM (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)	
F	T
DATE & LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)	Nationalité (si étranger)
FILIAION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)	
Marié(e)	
ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession	
gendarme,	
DECLARATION	

Ce jour, le vingt six septembre deux mil deux
 Nous trouvant, au bureau de la brigade, à
 En exécution du soit transmis référencé, procédons à l'audition de la personne dénommée ci-dessus, qui entendue séparément, nous déclare à 14 heures 15 :-----
 Le samedi 6 avril 2002 vers 22 heures 30, je circulais au volant de mon véhicule sur l'autoroute A en direction de Mon épouse et ma fille se trouvaient en ma compagnie. Alors que nous nous trouvions entre et , face à nous, dans le ciel, nous avons vu tous les trois, venant de droite à gauche et de haut en bas en diagonale, une boule de feu avec sa traînée lumineuse (genre comète). Comme la nuit était claire, avec l'effet de surprise, nous avons cru voir une étoile filante, mais après quelques secondes, vu la grosseur de cette boule, nous avons pensé qu'il s'agissait d'une météorite. Nous supposons que ce phénomène était très éloigné dans le ciel et nous ne l'avons pas vu touché le sol (à cet endroit l'autoroute est bordée par de grands arbres), cela a duré que quelques secondes. -----
 C'est le dimanche et le lundi suivant que j'ai lu un article dans LE JOURNAL et sur le J'ai également vu le reportage sur -----
 Pouvant apporter un quelconque renseignement, le lundi, j'ai contacté la gendarmerie de et un collègue a recueilli mes coordonnées pour la continuité de l'enquête. -----
 A le 26 Septembre 2002 à 14 heures 45.-----
 Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
 LA PERSONNE ENTENDUE L' O.P.J.

01	Monsieur le Préfet	Date de Clôture 27 septembre 02	Transmis le 22/09/02
01	M. le Général, Commandant la Région aérienne		
02	D.G.G.N Bureau renseignement situation	(Signatures)	(
01	M. le procureur de la République		
01	Archives		



DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE L'ETABLISSEMENT
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION
DES SYSTEMES OPERATIONNELS
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

SEPRA

le 20 mars 2003
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-109

**GENDARMERIE NATIONALE
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 96012002 -

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,